



- *utilisé en cas d'urgence
- **RESPONSABLE LEGAL** de l'enfant : le père - la mère - tous les deux - tuteur/tutrice
- L'enfant est domicilié chez ... : son père - sa mère - ses parents - en garde alternée - tuteur/tutrice
- Numéro à contacter en cas d'urgence si vous n'êtes pas personnellement joignable :
- Nom de cette personne et lien de parenté :
- Votre enfant est-il allergique...
 - ... à certains médicaments ? **OUI / NON** Si oui lesquels ?
.....
 - ... à certains aliments ? **OUI / NON** Si oui lesquels ?
.....
- Autres remarques (au niveau comportement, habitude de vie,...) :
.....

ENGAGEMENTS :

Je (nous) soussigné(s), Monsieur et/ou Madame

.....déclare (déclarons) qu'en cas d'acceptation de notre
fils/fille,

- nous adhérons totalement aux règlements de l'internat (voir <https://www.internat-laberliere.be>) ;
- nous acceptons le pouvoir disciplinaire du Collège qui, en cas de manquement, pourra prendre des sanctions, celles-ci pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat ;
- nous nous engageons à payer les frais de pension et de fournitures (pour l'année scolaire 2026-2027, le prix de la pension annuelle est de 4700€ pour le secondaire et de 4100€ pour le primaire) ;
- nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour que notre fils/fille adopte un comportement compatible avec les divers règlements et les dispositions pédagogiques du Collège ;
- nous nous engageons à signaler à l'internat, dans les plus brefs délais et par écrit toute(s) modification(s) survenant en cours d'année.

A noter qu'à l'inscription, le premier mois doit être payé, la somme de 470€ doit être versée sur le compte suivant : **BE13 2750 4667 5839**. Ce paiement valide l'inscription, en cas de désistement, il n'est pas remboursable.

Sachez aussi que tout mois entamé sera considéré comme terminé et donc dû.

Aucun remboursement de la pension n'est prévu pour les absences à l'internat (maladie, stages, voyages, classes de dépaysement...), sauf pour les situations telles que précisées par le ROI.

Les grèves annoncées ne peuvent être invoquées comme circonstances exceptionnelles.

Pour toutes questions sur les paiements ? Veuillez consulter le document « approbation des modalités de paiement ».

En cas de litige, seules les juridictions de l'arrondissement de Mons-Tournai sont compétentes.

En signant la présente fiche d'inscription, vous marquez systématiquement votre adhésion au règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) mis en place par notre internat et vous vous engagez à payer les frais de pension relatifs à l'année scolaire 2026-2027 ainsi que les dépenses individuelles occasionnées (transport, excursion...).

Fait à, le

**Signature des parents ou des représentants légaux
précédée de la mention « lu et approuvé »**

**Signature de l'élève précédée de la mention « lu
et approuvé »**